



Embargo jusqu'au 15 février 2022 fin de la séance du Conseil

Préavis au Conseil communal

Attribution de la bourgeoisie d'honneur de la commune d'Epalinges à M. Francis Michon

Municipalité

M. Alain Monod, Syndic

Préavis n° 1/2022

Préavis adopté par la Municipalité, le 03.01.2022



Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Développement.....	2
3	Conclusion.....	4

1 Préambule

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal peut accorder **gratuitement et à titre honorifique** la bourgeoisie d'honneur à une personne de nationalité suisse ou étrangère, qui a rendu des services importants à la Suisse, au Canton, ou à sa commune, ou s'est distinguée par des mérites exceptionnels.

La bourgeoisie d'honneur est **personnelle et intransmissible**. Elle n'a pas les effets d'une naturalisation ou d'une bourgeoisie ordinaire, et n'est pas inscrite dans les registres de l'Etat civil.

A notre connaissance, seules deux bourgeoisies d'honneur ont été accordées à ce jour dans notre commune. La première en 1982, en faveur de M. Paul Collet, Municipal de 1958 à 1965, puis Syndic jusqu'en 1981. De même qu'en 1993, à M. Henri Rieben, premier président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe.

Avec ce préavis, nous vous proposons d'octroyer cet honneur à M. Francis Michon, à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire qu'il fêtera le 6 avril 2022.

2 Développement

Monsieur Francis Michon a toujours résidé dans la maison familiale au Ch. des Planches 1 où sept générations en ligne directe se sont succédées. Il est marié depuis près de 70 ans à Antoinette (très active également dans la vie associative de notre commune) et tous deux sont parents d'une fille et grands-parents de deux petits-fils. Son grand-père maternel, M. Paul Mermier, a été Municipal, de même que son père Ulysse, pendant la guerre.



Du temps de sa jeunesse, notre commune comptait 800 habitants et une quarantaine d'exploitations agricoles. Monsieur Michon a donc été un observateur attentif et l'un des acteurs principaux de cette évolution. Il y a œuvré pendant vingt-huit ans, d'abord comme Municipal (de 1961 à 1970), puis comme Conseiller communal (de 1970 à 1981) et enfin comme Syndic (de 1982 à 1989).

Les points forts de cette magistrature en ont été l'urbanisation, l'effort constant pour rapprocher les anciens et les nouveaux habitants, la création d'un centre de localité et l'instauration d'une animation locale afin que notre commune ne devienne pas une cité-dortoir aux portes de Lausanne.

Il a contribué, avec le Conseil communal et la Municipalité d'alors, à la création des partis dans la vie politique palinzarde.

M. Michon a également été député au Grand Conseil pendant deux législatures.

Depuis le premier numéro de Juin 1969, Monsieur Michon écrit régulièrement dans le Palinzard (à l'exemple de son article dans le dernier numéro 2021 sur les armoiries communales), journal communal dont il est un des initiateurs. Et lorsque les Autorités ont besoin d'un éclairage sur le passé, c'est volontiers que M. Michon se met à disposition.

Nous lui devons également 3 ouvrages importants pour la mémoire collective :

- en 2003 : l'urbanisation d'Epalinges de 1950 à 2000 ;
- en 2005 : Epalinges 100 ans d'histoire en photographies (Texte Francis Michon/Photos Heidi Viredaz) ;
- en 2012 : L'église des Croisettes à Epalinges.

Sur le plan professionnel, ses études ont été ponctuées par un doctorat en droit, et une thèse en histoire du droit et un brevet d'avocat. Il a été pendant deux ans bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois.

Féru de montagnes (Dent-Blanche, Grand Combin, Mont-Blanc et trekking dans l'Himalaya à l'actif du couple Michon) et grand marcheur, Monsieur Michon a présidé pendant 6 ans l'association vaudoise de Tourisme pédestre devenue par la suite Vaud Rando.

Si le Conseil communal accepte ce préavis il sera organisé une cérémonie particulière de remise de bourgeoisie d'honneur à une date la plus proche possible de l'anniversaire du récipiendaire.



3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n° 1/2022 de la Municipalité du 03.01.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

de décerner la bourgeoisie d'honneur de la Commune d'Epalinges à Monsieur Francis **Michon**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Alain Monod



La Secrétaire municipale a.i.


Sylvie Guggenheim